

N° Empl. :

## RÈGLEMENT POUR LA BROCANTE DU POUCKETOF-club

- \* La brocante a lieu chaque année, le mercredi, veille de l'Ascension à 16h00 et prend fin le jour même à 22 h00. Elle se déroule rue des Mayeurs, rue Jean le Brasseur, rue Neuve, rue Alphonse Courtois et rue Hubert Larock. L'accès au site se fera par la rue Neuve à partir de 12h30 et ce jusqu'à 14h00 pour toutes les personnes ayant réservé. De 14h00 à 15h30, les emplacements non-occupés seront distribués aux personnes sans réservation qui se présenteront.
- \* Les places numérotées seront attribuées par le comité organisateur et en fonction des espaces encore disponibles en essayant de répondre au mieux à vos souhaits.
- \* A 14H l'organisateur se réserve le droit de ré-attribuer les places des exposants qui ne seraient pas présents sur l'emplacement attribué
- \* Par respect pour le public, les exposants sont invités à occuper leurs emplacements jusqu'à 22 heures.
- \* A LA FIN DE LA MANIFESTATION, LES EMBALLAGES, BOÎTES, SACS, ETC. DEVRONT ÊTRE RENDUS LIBRES ET PROPRES. LES EXPOSANTS DEVRONT EMPORTER AVEC EUX TOUS LES EMBALLAGES, BOÎTES, SACS, ETC.**
- \* L'installation des stands ne devra pas empêcher l'accès aux emplacements vacants ni aux éventuels véhicules de secours. Un passage pour les véhicules d'urgence de minimum 3 mètres est indispensable sur tout le site. (par ordre de police)
- \* Après installation, les exposants devront garer leurs véhicules sur le trottoir en face de leur emplacement si la situation le permet. Pour les autres, des emplacements seront attribués pour garer leur véhicule.
- \* LA CIRCULATION DES VÉHICULES AUTOMOTEURS SUR LE SITE DE LA BROCANTE EST FORMELLEMENT INTERDITE DE 16H À 22H SAUF VÉHICULES DE SECOURS, DE SERVICE ET RIVERAINS EN CAS D'ABSOLUE NÉCESSITÉ (ARRÊTÉ DE POLICE). TOUTE INFRACTION À CE POINT PEUT ENTRAÎNER DES POURSUITES JUDICIAIRES.**
- \* L'ASBL POUCKETOF SE RÉSERVE, POUR ELLE-MÊME LA CONCESSION DE LA VENTE SUR PLACE DE BOISSONS ET DE RESTAURATION RAPIDE.**
- \* Aucun objet dangereux ou contrefait ne pourra être utilisé ou vendu sur la brocante. L'exposant qui serait pris sur le fait de commerce illégal se verra expulsé de la surface de la brocante, si nécessaire avec l'appui des forces de police et s'expose aux poursuites prévues par la loi en cas d'intervention des forces de police.
- \* L'exposant qui ne se conforme pas au règlement ou qui occasionne des troubles au bon déroulement de la brocante sera expulsé si nécessaire avec l'appui des forces de police.
- \* Les exposants sont responsables de leur stand et des objets mis en vente. En cas de vente d'objets soumis à une réglementation spéciale, seul l'exposant répondra de ses actes. En cas de vol manifeste, l'exposant sera tenu d'effectuer lui-même les démarches nécessaires au cas où il souhaiterait déposer une plainte.
- \* Tout exposant circulant avec un véhicule sur le site de la brocante (lors du chargement et du déchargement) déclare être en ordre d'assurance et le fait à ses propres risques et périls.
- \* LES VENTES DE MATÉRIEL NEUF, DE PRODUITS ARTISANAUX, DE NOURRITURE ET DE BOISSONS SONT INTERDITES. LE NON-RESPECT DE CETTE DISPOSITION ENTRAÎNERA UNE AMENDE DE 100€ PAR EMBALLAGE AINSI QUE LA CESSATION IMMÉDIATE DE TOUTE VENTE.**

**ASBL POUCKETOF RUE DES MAYEURS 15 – 4280– POUCKET  
AURORE@POUCETOF.BE WWW.POUCKETOF.BE**



**POUCET MAIS PAS TROP FORT  
KATTY THONON > 0477 97 43 41**

Si vous désirez participer l'année prochaine, et conserver votre (vos) emplacement(s), pensez à vous inscrire entre le 02 janvier et le 1er Avril, via l'adresse mail suivante [aurore@poucetof.be](mailto:aurore@poucetof.be) ou par téléphone 0477 97 43 41. Les villageois restent cependant prioritaires mais nous tenterons de vous satisfaire au mieux. Néanmoins les numéros définitifs des emplacements ne seront connus que le jour de la brocante et nous vous prions de bien vouloir passer par le checkpoint d'entrée en vue de prendre connaissance de votre (vos) emplacement(s) exact(s).

*Merci de votre compréhension*

*Bonne brocante à tous*

*Le comité*

